



MOT DE LA MAIRESSE

Six mois déjà! Le conseil municipal est heureux de l'initiative qui a été prise concernant les rencontres citoyennes. Vous le savez maintenant : nous organisons des soirées d'échange fort profitables avec les citoyens, afin de concrétiser notre rapprochement, de tisser des liens de confiance et de nous tenir informés, de part et d'autre, de certains enjeux ou préoccupations. Et puis, ce sont d'excellentes occasions pour les citoyens de s'exprimer, de discuter directement avec les élus.

De fait, depuis le début, nous avons tenu quatre rencontres (dont celles portant sur les avancées de trottoir et sur la légalisation du cannabis), sans compter les cinq rencontres d'information concernant le projet de caserne, l'aménagement de l'entrée ouest, le réaménagement de la rue Plourde et les infrastructures de Place Carrier.

Il y a eu quelques soirées où les sujets de discussion étaient libres, mais peu importe la formule, ce qu'il faut en retenir, c'est que ces rencontres, ouvertes à tous, nous permettent de connaître encore mieux ce qui touche les citoyens, ce qu'ils pensent, ce qui nous aide à prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de la population.

Il reste une rencontre prévue en septembre. Elle portera sur le projet de parc canin. Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter en si bon chemin : l'an prochain, quatre rencontres sont prévues. Elles vous seront annoncées en début d'année. Ce sera l'occasion pour vous, le cas échéant, de nous faire connaître les sujets qui vous intéressent.

Merci pour votre participation,

Sylvie Vignet



Photo : François Chouinard

CONNAÎTRE LE CONSEIL

Afin de vous permettre de connaître qui sont les membres du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup, ceux-ci poursuivent la série consistant à se présenter à vous... personnellement!

SUITE EN PAGE 2



Réseau routier
**L'ART
DU POSSIBLE**
PAGE 3



**DU BALAI
POUR
LES RUES**
PAGE 5



Parcs et modules
**OÙ TROUVER
LES JEUX?**
PAGE 8



CONNAÎTRE LE CONSEIL

André Beaulieu
District de la Plaine

Je désire, en premier lieu, vous réitérer mes plus sincères remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée lors de l'élection de novembre dernier, en devenant le conseiller municipal à la Ville de Rivière-du-Loup dans le district de la Plaine. C'est un honneur pour moi que j'accueille en toute humilité, bien conscient des responsabilités qui accompagnent la charge.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination que je travaillerai au cours des quatre prochaines années avec l'ensemble des membres du conseil, à faire le nécessaire afin que les services de la Ville de Rivière-du-Loup répondent toujours pour le mieux aux besoins des gens de mon district et de toute la ville.

Je veux être très accessible, à votre écoute. Aussi, si vous avez des préoccupations ou des propositions à nous faire, n'hésitez pas à me joindre. Je me ferai un plaisir de travailler avec vous pour le bien de l'ensemble de notre communauté.

À très bientôt, j'espère.



L'ART DU POSSIBLE



Pourquoi la rue voisine? Pourquoi celle-ci? Pourquoi maintenant? Pourquoi l'an prochain? Qu'est-ce que l'on attend pour réparer cette rue? Voilà tout plein de questions légitimes concernant l'entretien des rues qui méritent une réponse claire et simple et qui fera réaliser... que ce n'est pas si simple!



Photo : Patric Nadeau



CONNAÎTRE LE CONSEIL

Jacques Minville
District de Fraserville

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis originaire de Rimouski, marié et père de 3 enfants. Chimiste et microbiologiste de formation, je suis professeur au Cégep de Rivière-du-Loup depuis 34 ans.

Je suis quelqu'un de très impliqué : j'ai été bénévole dans les écoles primaires, chez les scouts, auprès du Club de nage synchronisée Les Flamants roses et au centre de ski de St-Mathieu. Très engagé, disais-je!

J'en suis à mon troisième mandat à titre de conseiller municipal. Au cours des années, je me suis plus particulièrement investi dans les dossiers liés à l'aéroport régional, à l'urbanisme, aux finances publiques, aux ressources humaines, à l'environnement et aux sports.

Ma façon de travailler est fort simple : c'est en équipe que ça se passe! Je sais que ma bonne humeur et mon style sont reconnus, je travaille avec plaisir et j'aime beaucoup communiquer cet esprit qui m'anime. Je crois que cela nourrit ma contribution à la Ville.

Enfin, je tiens à être près des citoyens, je suis constamment à l'écoute et très dévoué. Vous le savez, sinon vous le saurez : je ne ménage pas l'énergie à votre service.

Ça n'a pas changé et ça ne changera pas.



Bien sûr, le Service technique et du développement durable de la Ville de Rivière-du-Loup aimerait faire plaisir à tout le monde en même temps. Vous l'aurez deviné sans peine : c'est impossible! La planification des travaux d'entretien de nos rues doit tenir compte d'une foule de facteurs et de contraintes, à commencer, évidemment, par un budget précis qui n'est pas sans limite. Ainsi, cette planification, on le comprend, c'est du sérieux!

Analyse complète

D'abord, tous les 5 ans, une analyse technique est réalisée par une firme spécialisée qui passe au peigne fin l'ensemble du réseau – pas moins de 150 km de chemin d'asphalte, divisés en tronçons de 300 m pour en faire une évaluation précise et complète. La liste fournie en bout de piste va de la **chaussée en très mauvais état à très bonne condition**. À partir de ce tableau, la Ville a déjà une excellente idée des priorités qui s'imposent.



Mais, ce diagnostic technique ne suffit pas. La planification tient également compte des secteurs plus sensibles au gel et dégel printanier, qui ne seront pas forcément visibles au moment où la firme effectue sa tournée d'évaluation. Or, ces secteurs sont très bien connus des équipes des travaux publics. Ainsi, « en fonction de ce que nous savons des particularités de certains segments, des rues peuvent remonter dans le classement des priorités des travaux à faire », explique le directeur du service, Gérald Tremblay.

Le souterrain

Son budget en main, soit 1,5 million \$, et une liste complète des rues, le service technique établit son plan de match. Première question à se poser : quel est l'état des infrastructures en dessous? « Nous connaissons l'état du réseau, assure Gérald Tremblay. Nous réalisons des inspections par caméra depuis plus de 10 ans pour nous aider dans nos choix. Parfois, l'état des conduites peut nous convaincre de devancer ou changer la priorité des travaux. Nous pouvons repousser des travaux s'il est prévisible que nous devrions nous attaquer au souterrain un peu plus tard. Nous ne voulons pas défaire ce que nous venons de faire. Ce serait payer en double pour rien. »

Vitale coordination

Aussi, la réfection des rues doit absolument être coordonnée avec celle des bordures et trottoirs. Les artères principales sont, bien sûr, priorisées en raison du volume de circulation. Mais, on tient également compte de la sensibilité des citoyens. « Nous ne pouvons pas faire et refaire des travaux qui dérangent longtemps ou largement les citoyens. Il faut choisir le meilleur moment pour les faire avec le moins d'impact possible pour eux ».

Nids-de-poule

Encore ici, on voudrait tout régler, d'un coup, mais il faudra faire son nid : ce n'est pas possible. « C'est une question de budget. Souvent, le nid-de-poule apparaît dans des sections moins bien drainées. On peut bien vouloir refaire la fondation complète, mais c'est très coûteux. Alors, il faut faire des choix : parfois on recouvre le trou, parfois on en fait davantage, en fonction de la planification et des sommes disponibles », résume le directeur du service technique.

Recouvrir simplement le trou, pendant la période froide où le destructeur jeu du gel/dégel sévit encore est souvent la seule option. Les réfections permanentes viendront plus tard, lorsque le climat le permettra. « En dégelant, l'eau s'infiltre puis, en gelant, elle prend plus d'espace, ce qui fracture l'asphalte. C'est la nature. Ça revient tous les printemps et on'y peut rien! »



Le processus

Le processus est, chaque année, le même, à savoir : la sélection des rues est faite en fonction des priorités, puis, selon le budget, le plan est établi. Ensuite, vers le mois de décembre, le plan est soumis à la Commission des transports et des déplacements de la Ville, qui remettra ses recommandations au conseil municipal. Ce dernier prend ses décisions, en fonction des options et solutions proposées par le service technique. Arrive enfin l'appel d'offres du printemps qui nous conduit aux travaux, dès que le climat le permet.

Bref, on réalise encore mieux à quel point la planification des travaux est un art, ou presque. « Oui, ça rend l'exercice assez complexe, concède Gérald Tremblay. Mais, c'est pour le mieux. »

QU'AIMERIEZ-VOUS SAVOIR



Cet article est publié en réponse à une question d'un citoyen. Vous voulez soumettre la vôtre? Écrivez-nous à ville@villerdl.ca ou appelez au 418 867-6700.



MON BAC FAIT DU CHEMIN



À l'approche de l'été, le moment est propice de rappeler l'utilité et l'importance de participer à la collecte du bac brun... sans négliger les quelques trucs et conseils qui rendent l'utilisation du bac facile, facile!

Pourquoi devrais-je utiliser mon bac brun?

Pour plein de bonnes raisons! Parmi celles-ci :

- C'est bon pour l'environnement : ça réduit la quantité de matière envoyée au site d'enfouissement, et donc, la pollution;
- C'est bon pour l'économie : il coûte moins cher aux villes d'opter pour le traitement des matières organiques que de choisir l'enfouissement;
- Ce sera bientôt obligatoire : dès 2020 (c'est donc bientôt!), il ne sera plus permis d'enfouir les matières organiques.

Et puis, les matières acheminées à notre usine de biométhanisation sont traitées, produisent du gaz et donnent un compost qui sert à enrichir les champs. De plus, avec le gaz naturel liquéfié, il alimentera des camions, ce qui sera une source de revenus pour la région!

Au chemin : mode d'emploi

Pour faciliter la cueillette du bac roulant, il faut :

- Diriger les roues et poignées du bac vers la maison;
- Placer le bac à au maximum 1,5 m du trottoir ou de la rue, sans empiéter;
- S'assurer qu'aucun véhicule ou objet ne nuise au soulèvement mécanique du bac;
- Garder un espace d'au moins 50 cm entre deux bacs qui sont côte à côte.

Des trucs, svp!

Les asticots (vers blancs), les odeurs... c'est rien de réjouissant. Aussi, pour éviter le tout :

- Tapissez le fond du bac brun et du bac de comptoir avec du papier journal ou utilisez des sacs en papier;
- Placez le bac brun à l'ombre;
- Refermez bien le couvercle (c'est leur porte d'entrée!);
- Faites vider le bac lors de la collecte, même s'il n'est pas plein;
- Rincez le bac vide à l'eau avec du savon doux ou du vinaigre;
- Saupoudrez le fond d'un peu de bicarbonate de soude;
- Placez la viande et les os dans du papier journal, puis au congélateur jusqu'au jour de la collecte;
- Évitez tous les liquides dans le bac brun.

Une question?

Cette matière est acceptée ou refusée? Dans quel bac dois-je mettre ça? Visitez le www.collectequicabure.com ou contactez la Ligne Info de Co-éco : 418 856-2628.



LE SABLE DANS LES RUES? DU BALAI!

Alors qu'on rêve déjà à la chaleur du sable de la plage, c'est au plus vite qu'on souhaite voir disparaître celui qui jonche les abords des rues! L'opération nécessite toutefois de nombreuses semaines et se poursuit souvent jusqu'aux environs de la Fête nationale. Pourquoi est-ce si long? Tour d'horizon de la question.

Dans les faits, le Service technique et du développement durable de la Ville amorce l'opération nettoyage aussitôt que possible. Cette année, la dernière tempête de neige datait de quelques jours à peine lorsque les balais ont commencé leurs va-et-vient.

Certains gestes peuvent contribuer à un travail plus rapide et efficace. Ainsi, mieux vaut éviter de faire des tas de sable. Ça part d'une bonne volonté, c'est clair. Cependant, les amoncellements obligent le balai à refaire plusieurs fois la même section de rue, pour défaire le monticule. Il ne faut pas non plus pelleter la neige des terrains vers l'accotement pour accélérer la fonte. C'est de toute façon interdit et si le balai devait passer ces jours-là, il contournera l'amoncellement et ne reviendra qu'une fois le tour de ville complété.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de nettoyer son propre terrain, incluant le sable qui aura terminé sa course sur le gazon. Par contre, il est possible de repousser celui-ci sur l'accotement, en évitant toujours de faire des tas. Assurez-vous de le faire avant le passage du balai de rue dans votre secteur.

Saviez-vous que...

- La température doit se maintenir au-dessus de zéro pour que la valse des balais mécaniques puisse commencer. Sinon, les buses gèlent et on crée des plaques de glace dans les rues.
- Pour terminer au plus vite, deux balais de rue sont en fonction cinq jours par semaine, 24 heures sur 24.
- Les balais de rue prendront environ 50 jours ouvrables et parcourront 900 km pour terminer un premier époussetage de l'ensemble du territoire.

Pourquoi tant de sable?

Tout au long de l'hiver, la consigne est claire : les rues doivent être sécuritaires et c'est pourquoi on n'élise pas sur l'abrasif. En-dessous d'une certaine température, le sel perd en efficacité et c'est le sable qui permet alors de sécuriser les voies. Plus l'hiver est mordant, comme ce fût le cas ces dernières années, plus sera importante la quantité de sable utilisée.

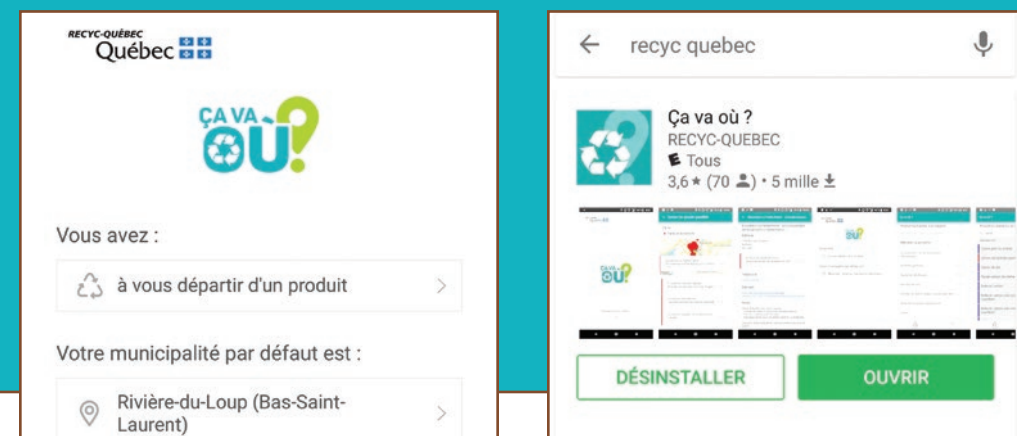
En outre, bien que le sel semble disparaître comme par magie à la fonte des neiges, ce n'est bien entendu pas le cas et la pollution de l'eau et des écosystèmes par le sodium est un problème réel, qui fait l'objet de réflexions un peu partout dans les régions nordiques.

Finalement, l'horaire prévu du passage des balais par rue est disponible au VilleRDL.ca (Services aux citoyens / travaux publics). Cette planification demeure sujette à changement, en fonction de la météo et d'éventuels bris qui pourraient survenir. D'ailleurs, l'horaire est modifié chaque année, afin d'alterner les rues des quartiers pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient balayées en début de saison... ou en fin de parcours!

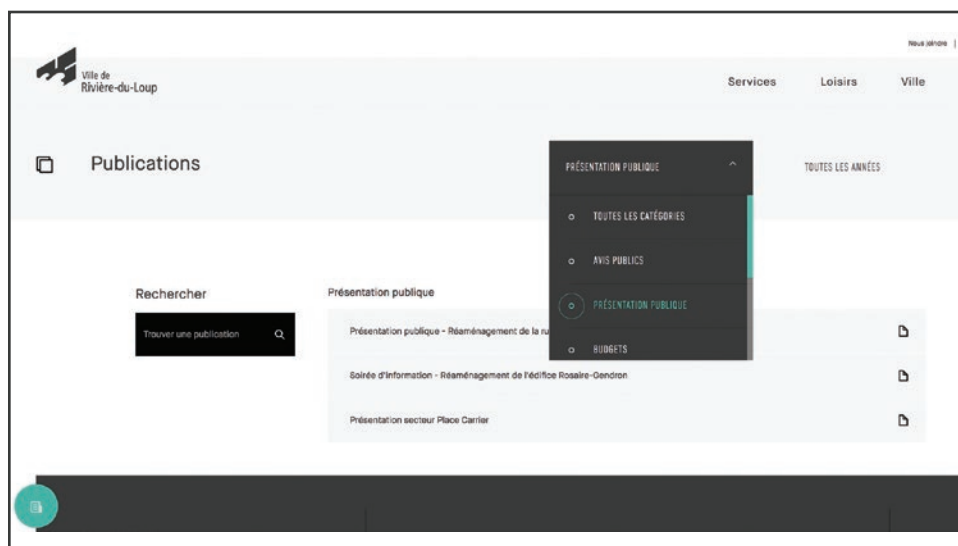
Pour savoir quelle matière va ou ne va pas dans chaque bac, Recyc-Québec a conçu un outil génial et facile à consulter : Ça va où?

L'outil est disponible sur le site internet de l'organisme au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation ou comme application pour téléphones et tablettes en cherchant **recyc quebec**.

Il suffit alors d'indiquer la ville où vous résidez, vous entrez ou sélectionnez un produit ou une matière et hop! Le tour est joué!



L'INFORMATION À VOTRE PORTÉE



Lors des différentes soirées d'information qui se déroulent à Rivière-du-Loup, des documents sont remis aux citoyens présents. Prenant souvent la forme de documents de type PowerPoint, ceux-ci contiennent l'essentiel des informations qui sont transmises aux gens présents lors des rencontres. Il est également possible de les consulter, en tout temps, sur le site internet de la Ville.

Pour ce faire, il suffit d'aller dans les publications de la Ville, de sélectionner la catégorie **Présentation publique** pour avoir accès aux documents désirés. Il est également possible de les télécharger, si vous le souhaitez!

On peut retrouver les publications de la Ville de différentes façons : notamment, dans la catégorie **Ville** de la page d'accueil, vous trouvez dans la section **Vie démocratique** un item qui s'intitule **Publications**.

Bonne lecture!

À L'AGENDA LOUPERIVOIS

- 15 juin : Date limite d'inscription au camp de jour
- 16 juin : Journée d'inscription au club de lecture d'été
- 24 au 1^{er} juillet et 1^{er} au 3 septembre : Ventes-débarras et bazars sans permis
- Semaine du 1^{er} juillet : Collecte de rebuts volumineux
Sur réservation avant le 29 juin, 12 h
- 2 août : Ciné plein-air en fête au parc du Campus-et-de-la-Cité

Consultez également la programmation des loisirs d'été pour ne rien manquer des activités estivales!



Certains rappels semblent plus étonnants que d'autres, mais il est, malheureusement, nécessaire de rappeler que les toilettes ne sont pas des poubelles. Ainsi, dans quelques secteurs de la ville, il s'en trouve pour disposer dans leur toilette résidentielle d'objets d'ordinaire destinés à la poubelle. Par exemple (cas vécus!) : sous-vêtements, élastiques, débarbouillettes, tête de vadrouille, lingettes d'hygiène corporelle, etc.

Au final, ceux qui pensaient s'en débarrasser ni vu ni connu sont, au contraire, en train d'obstruer les pompes de nos stations de pompage municipales. On devine la suite : refoulements d'égouts dans les maisons, odeurs nauséabondes... rien de plaisant, en effet, sans compter les coûts considérables que cela engendre.

Alors, dans un souci de respect de nos installations municipales et d'évidentes raisons de salubrité, les citoyens sont priés de disposer de ces objets à l'endroit qui convient le mieux : aux poubelles.

Et la règle vaut aussi pour les blocs sanitaires présents dans nos parcs et espaces verts. Vous êtes, à cet égard, invités à faire part à la Ville de tout bris ou problème constaté sur le territoire.

On le comprend, tout le monde sort gagnant lorsque l'on porte attention à ces gestes du quotidien qui peuvent paraître banals.



Application VilleRDL

TÉLÉCHARGEZ, INSTALLEZ... ET PROFITEZ!

Vous voulez être informés sans attendre de toutes les nouveautés, recevoir les avis, les communiqués, les nouvelles, savoir exactement quand des travaux seront effectués, être informés des bris qui surviennent, ou encore nous signaler des problèmes : l'application *VilleRDL* est à ajouter sans plus attendre à vos appareils!

Pour obtenir l'application, il vous suffit de vous rendre dans le magasin des applications, *App Store* ou *GooglePlay*, et d'inscrire *villerdL* dans le champ de recherche, identifié par une loupe. Cliquez « obtenir », puis complétez les informations de votre compte. Une fois l'application *VilleRDL* sur votre cellulaire, il vous reste à l'ouvrir. On vous demandera alors si vous autorisez les *notifications*. Elles ne sont pas obligatoires, mais cela vous permet de mieux profiter des avantages de l'application (être avisé d'informations plus importantes, comme un détour de circulation, par exemple).

Enfin, en complétant votre profil, ce qui est aussi recommandé, vous avez alors accès à *toutes les fonctionnalités* de l'application (comme localiser les parcs et espaces publics, accéder à divers documents ou répondre à des sondages).

Pour ceux qui ne se sentiraient toujours pas à l'aise, la bibliothèque Françoise-Bédard offrira à nouveau cet automne une initiation aux tablettes, au cours de laquelle les participants découvriront les rudiments du téléchargement et du fonctionnement de quelques applications, dont celle de la Ville.

Horaire estival

3 juillet au 30 août

Ville de Rivière-du-Loup

Nos bureaux administratifs offriront une ouverture prolongée les matins et après-midis du lundi au jeudi, mais seront fermés le vendredi après-midi :

Lundi au jeudi : 8 h - 12 h | 13 h - 16 h 45
Vendredi : 8 h - 12 h |

DES MESURES PAYANTES POUR L'ENVIRONNEMENT... ET LES CITOYENS!



Dans le cadre de la planification stratégique *S'engager pour un futur stimulant*, diverses mesures incitatives sont mises de l'avant afin de soutenir les citoyens qui posent un geste pour l'environnement.

Remboursement de permis

La Ville rembourse ainsi le coût des permis de rénovation ou de construction résidentielle obtenus entre les 23 avril et 31 octobre 2018 et qui intègrent des pratiques durables. Tout choix environnemental sera encouragé et considéré (choix des matériaux, type d'aménagement, économie d'eau ou d'énergie). Formulaire et information en ligne et auprès du Service de l'urbanisme.

Remboursement des couches lavables

Possibilité d'obtenir jusqu'à 150 \$, sur preuve d'achat d'un minimum de 15 couches lavables transigées au Québec. Alors qu'il est estimé qu'un enfant utilisera de 5 000 à 7 000 couches jusqu'à sa propreté, le bénéfice environnemental d'une telle mesure est clair. Il s'agit en outre d'une double économie pour les parents, puisque ces milliers de couches jetables coûtent ensemble plus cher que l'acquisition de l'équivalent lavable.

Vas-Y, c'est gratuit!

Pourquoi ne pas tenter l'expérience du transport en commun? C'est simple, pratique et écologique. Chaque 22 du mois, la Ville défraie justement l'utilisation de Transport Vas-Y pour les Louperivois, afin d'inciter à découvrir et adopter le transport collectif. Du même souffle, la mesure permet de donner un coup de pouce aux ménages, familles et aînés à faible revenu, qui en profitent pour planifier certaines sorties à moindre coût, par exemple les rendez-vous médicaux. Pour s'en prévaloir, il suffit de prendre le transport le 22 du mois.



S'ENGAGER
POUR UN FUTUR STIMULANT

Autres mesures environnementales

Trousse d'économie d'eau ÉcoFitt, comprenant aérateurs pour robinet de cuisine et douche téléphone, disponible à coût modique.

Baril récupérateur d'eau offert à tarif préférentiel.



Programme de soutien aux initiatives citoyennes



Stimuler et dynamiser son milieu de vie n'aura jamais été aussi facile!

Vous avez des idées de projets sociocommunitaires ou des propositions d'activités pour votre quartier?

Obtenez accompagnement et support grâce au *programme de soutien aux initiatives citoyennes* développé par la Corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup inc., à l'initiative de la Ville.

Ce programme permet aux citoyens et organisations de Rivière-du-Loup de dynamiser la vie de quartier loupéroise par la mise en place d'activités originales dans chaque secteur de la ville.

Objectifs

- Augmenter l'offre d'activités sociocommunitaires dans les quartiers;
- Encourager et supporter de nouvelles activités de quartier initiées par les citoyens;
- Assurer un suivi et un standard de qualité aux projets présentés;
- Offrir un soutien matériel et/ou financier.



Exemples de projets admissibles

- Activité de bon voisinage (ex.: fête des voisins);
- Fête de quartier (épluchette de blé d'inde, dîner hot-dogs animé dans un parc, etc.);
- Tournoi de hockey de rue pour les jeunes;
- Fête des récoltes au jardin communautaire.

Information

Maxime Marchand
Coordonnateur à la vie de quartier
maxime.marchand@villerdL.ca • 418 867-6678

Ville de Rivière-du-Loup



L'ÉTÉ, C'EST FAIT POUR JOUER!

Rivière-du-Loup se démarque par son nombre exceptionnel de parcs et espaces verts. Près de 25 parcs municipaux n'attendent que vous, sans compter les parcs-écoles et terrains sportifs!

Vous avez envie de...

- faire la tournée des modules de jeux en famille? (14 parcs)
- changer la routine et pique-niquer dans un nouveau cadre?
- amener les enfants s'amuser dans les jeux d'eau? (3 jeux d'eau, 1 fontaine, brumes rafraîchissantes)
- trouver un banc berçant, apprécié de toutes les générations? (13 parcs)

Si tous savent où trouver les parcs des Chutes et de la Pointe, certains sont moins connus sinon des résidents d'un quartier. Leur liste et équipements sont donc disponibles :

- Carte imprimée à l'endos des haltes sanitaires, que l'on peut notamment se procurer dans les divers édifices municipaux
- Carte interactive en ligne (page d'accueil du VilleRDL.ca, descendre jusqu'à « Explorer la ville »)



PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en juin 2018
 978-2-924095-37-9 (imprimé)
 978-2-924095-36-2 (pdf)
 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup
 418 867-6700 • ville@villerdl.ca
VilleRDL.ca



*Rivière-du-Loup,
 leader en développement durable!*

Ce bulletin est publié sur du papier Enviro 100,
 100% postconsommation